



MAIRIE DE LIMONS

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Riom COMpte-REndu DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 novembre 2022

Le 08 novembre 2022 à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Limons dûment convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Matéo MOREL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 octobre 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Présents : MMES et MM. Matéo MOREL, Laurence SOULERAS, Anne-Laure CIBERT, Astrid ZANUTTO, Bernard GOLFIER, Anthony FAVIER, Sébastien MONTALBAN, Stéphanie BURIAS et Florian DE OLIVEIRA

Absents excusés : MMES et M. Florence PAYS, Loïc MORTON et Muriel DELAGE

Pouvoirs : M. Loïc MORTON à M. Florian DE OLIVEIRA

Autre personne présente : MME Sophie PRODEL, Secrétaire générale.

I-1°) Election du secrétaire de séance :

Mme Anne-Laure CIBERT a été désignée secrétaire de séance.

I-2°) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2022 :

Le compte-rendu de la réunion du 10 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité.

I-3°) Compte-rendu des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil municipal :

Titre décision	Date	Objet
Personnel	11/10/2022	Arrêté n° 2022/94 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Patricia FAYET du 10 au 16 octobre 2022.
Eclairage	11/10/2022	Arrêté n° 2022/95 relatif à la modification des horaires d'éclairage public.
Festivités	17/10/2022	Arrêté n°2022/96 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association La Parenthèse à l'occasion du repas dansant du 22 octobre 2022.
Travaux	19/10/2022	Arrêté n°2022/97 portant restriction de la circulation sur l'ensemble de la Commune pour le bon déroulement des travaux de grenailage.
Travaux	19/10/2022	Arrêté n°2022/98 portant restriction de la circulation 25/27 Port de Ris pour un branchement d'eau.
Travaux	19/10/2022	Arrêté n°2022/99 portant restriction de la circulation au lieu-dit Les Querres pour un branchement d'eau.
Personnel	19/10/2022	Arrêté n° 2022/100 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Nathalie RODDIER du 20 octobre au 06 novembre 2022.

Devis	24/10/2022	Signature d'un devis de 2 028,40 € pour les colis du CCAS auprès de CBH création distribution.
Personnel	27/10/2022	Inscription de tous les agents municipaux à la formation PSC1 qui se déroulera à Limons le 07 décembre 2022.
Personnel	02/11/2022	Arrêtés n° 2022/101 à 2022/108 portant attribution du Complément Indemnitaire Annuel – CIA , à tous les agents municipaux.
Personnel	02/11/2022	Signature d'un Contrat à Durée Déterminée avec Mme Emilie CHAPUT pour le remplacement d'agent à l'école du 07 novembre au 16 décembre 2022 pour une durée hebdomadaire de 31h00.
Personnel	04/11/2022	Arrêté n° 2022/109 portant mise en congé de maladie ordinaire de Mme Nathalie RODDIER du 07 au 25 novembre 2022.
Festivités	07/11/2022	Arrêté n°2022/100 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association Voyages et Loisirs Limonois à l'occasion d'une soirée beaujolais du 18 novembre 2022.
Festivités	07/11/2022	Arrêté n°2022/111 portant autorisation d'ouverture d'un débit de boisson à l'association des Parents d'Elèves du RPI Limons-Luzillat à l'occasion du repas dansant du 19 novembre 2022.
Devis	08/11/2022	Signature d'un devis de YESSS électrique d'un montant de 427,32 € pour du matériel électrique.
Travaux	08/11/2022	Arrêté n° 2022/112 portant permission de voirie pour un branchement au réseau d'eau potable aux Querres.
Travaux	08/11/2022	Arrêté n° 2022/113 portant restriction de la circulation au lieu-dit Le Beaudinet pendant la création d'un réseau pour une alimentation photovoltaïque.

II-1°) Reversement de la taxe d'aménagement – Décision Modificative :

Monsieur le Maire explique que suite au vote de la répartition du reversement de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes Plaine Limagne, il convient d'ouvrir des crédits à l'article 10226, section Investissement – Dépenses.

Une décision modificative du budget Commune 2022 avec virement de crédits est nécessaire.

Monsieur le Maire explique que toutefois, le taux de reversement risque d'être modifié suite à plusieurs demandes de communes membres de la CCPL. En effet le reversement est obligatoire mais le taux peut être inférieur à 5%. La décision sera connue dans les prochaines semaines.

En attendant il convient quand même de prévoir la somme au budget.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent cette décision modificative.

III-1°) Proposition d'abonnement à l'application Panneau Pocket

Monsieur le Maire propose un abonnement à Panneau Pocket qui est une application mobile permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des évènements de la Commune. Trois formules sont proposées :

- 1 an d'abonnement : 130,00 € TTC
- 2 ans d'abonnement : 260,00 € avec un trimestre supplémentaire offert
- 3 ans d'abonnement : 390,00 € avec un semestre supplémentaire offert

Il propose un essai sur une année.

Mme Astrid ZANUTTO se demande si cette application est vraiment utile et si les administrés vont s'abonner ?
M. le Maire lui indique que dans d'autres Communes elle fonctionne très bien et qu'elle est très utile pour informer la population en dehors du site internet et de Facebook.
M. Florian DE OLIVEIRA explique qu'il s'agit d'une application à télécharger et que les usagers peuvent s'abonner à plusieurs Communes, gendarmeries..
Mme Laurence SOULERAS propose elle aussi de faire un essai sur une année.
M. le Maire indique que dans une commune voisine, 45 % de la population a installé l'application.
M. Anthony FAVIER précise que c'est semblable aux diffusions faites par les assurances en cas de risques météorologiques.
Mme Anne-Laure CIBERT rajoute qu'en cas de coupure d'électricité un message peut être envoyé aux abonnés.
M. le Maire explique que si cet abonnement est accepté, une information sera insérée dans le bulletin municipal.

Après vote, 10 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre, un abonnement d'un an est choisi.

III-2°) Candélabre rue du Pont :

Monsieur le Maire explique qu'un devis a été reçu pour le changement d'un candélabre rue du Pont, pour un montant de 2 500 € HT avec une participation de 50 % du SIEG. Soit un coût pour la Commune de 1 250 €.
Ce candélabre n'est plus en fonctionnement depuis plusieurs mois.

Monsieur le Maire explique que ce remplacement n'est pas obligatoire. Cet éclairage n'est pas une nécessité.
Il propose de ne pas le faire remplacer.

Monsieur Anthony FAVIER juge plus judicieux d'utiliser cet argent pour d'autres dépenses.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse ce changement.

III-3°) Modification des statuts du SBL :

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications des statuts du Syndicat :

- Prise de compétence optionnelle de l'assainissement collectif,
- Changement de nom, le SIAEP devient SMEA, Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement
- Nouvelle numérotation de l'adresse

Monsieur le Maire propose d'attendre une prochaine réunion avant de se prononcer sur la prise de compétence d'assainissement collectif. Il explique qu'une loi doit passer au Sénat et à l'Assemblée Nationale sur la prise de compétence de l'Assainissement par les Communautés de Communes et la possibilité des Communes de rester maître de cette compétence.

M. Matéo MOREL est plutôt contre ce transfert, il craint que les projets futurs ne soient pas réalisés. Il reconnaît que financièrement cela enlèverait une grosse charge au budget des Communes.

Mme Laurence SOULERAS est plutôt pour ce transfert, elle explique que financièrement la réalisation de certains travaux d'assainissement pèse lourds sur le budget.

M. le Maire explique qu'actuellement la facturation du service assainissement aux administrés est réalisée par la SEMERAP avec reversement de la part concernée à la Commune.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une décision politique et qu'il préfère attendre les décisions du Sénat et de l'Assemblée Nationale.

Mme Laurence SOULERAS demande ce que font les communes alentours ?

M. le Maire répond que la majorité souhaite garder la compétence.

Mme Laurence SOULERAS indique qu'il est préférable de patienter avant de prendre une décision.

Mme Anne-Laure CIBERT demande de quel délai nous disposons.

M. le Maire lui répond qu'une réponse doit être transmise au SBL sous 3 mois à compter du 06 octobre, date de leur comité syndical.

Monsieur le Maire ajourne ce point. Une décision sera prise ultérieurement.

III-4° Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2023-2026 :

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de renouveler l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 4 ans. (Taux garanties pendant 2 ans).
Les taux proposés sont les suivants :

Agents CNRACL :

- 9,15 % avec 10 jours de franchise en maladie ordinaire
- 8,60% avec 15 jours de franchise en MO
- 7,55 % avec 30 jours de franchise en MO
- 6,83 % avec 30 jours de franchise sur tous les risques

Agents IRCANTEC : 1,05 % avec 10 jours de franchise en MO

Mme Laurence SOULERAS indique qu'il y a une grosse augmentation des taux, actuellement pour les agents CNRACL le taux est de 7.11 %

M. le Maire explique que pendant les 10 jours de carences, la Commune ne perçoit aucun remboursement et que généralement les arrêts ne durent pas plus de 10 jours.

Il explique que pendant les arrêts courts, l'agent n'est pas remplacé, cela aurait un impact trop important sur le budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent l'adhésion au contrat groupe avec pour les agents CNRACL un taux de 9.15 % et 10 jours de carence. Le taux pour les agents IRCANTEC sera de 1.05 € avec également 10 jours de carence.

III-5° Groupement de commande avec la CCPL : vérifications et contrôles obligatoires des Etablissements Recevant du Public ERP :

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes Plaine Limagne propose de signer une convention de groupement de commandes dédié à l'achat de prestations de services de vérifications et de contrôles règlementaires obligatoires des ERP, Etablissements Recevant du Public.

Mme Laurence SOULERAS demande si l'adhésion sera obligatoire si les prestataires choisis sont plus onéreux que ceux actuellement sous contrat avec la Commune.

M. le Maire lui indique que la Commune pourra se retirer du groupement de commande à tout moment mais que le but de cette convention est de réduire les coûts et que des tarifs préférentiels seront proposés.

Il propose d'adhérer au groupement de commande mais de se retirer les prix sont trop élevés.

Après vote, 10 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre, le conseil accepte de signer cette convention.

IV-1° Rapport des Commissions Municipales et Communautaires :

Commission finances et affaires générales :

Madame Laurence SOULERAS n'a pas réuni sa commission.

Elle indique qu'un contrôle des dépenses réalisés depuis le début d'année fait apparaître que quelques postes sont tendus, notamment les dépenses énergétiques, les produits alimentaires, les produits d'entretien.

Monsieur le Maire indique que des économies sont à faire sur certains produits d'entretien

Commission actions sociales et affaires économiques :

Madame Anne-Laure CIBERT indique que sa commission s'est réunie le 07 novembre pour le choix des exposants du marché de Noël. 20 ont été choisis dont des vendeurs de miel, confiture, chocolat. Il y avait beaucoup de proposition pour des bijoux, des choix ont dû être fait.

Elle précise que le troc de Noël n'a recueilli que 4 inscriptions. Elle laisse un délai supplémentaire, jusqu'au 18 novembre, pour voir s'il sera maintenu ou annulé.

Commission Scolaire et Culturelle :

La commission ne s'est pas réunie.

Commission Travaux, Voirie, Environnement et Agriculture :

La commission ne s'est pas réunie.

Monsieur Bernard GOLFIER propose de demander un devis à Patrick FUMOUX pour le remplacement de la chaudière de la mairie qui ne fonctionne plus du tout.

Monsieur le Maire lui demande de préciser que ce remplacement est très urgent.

Commission Fêtes, Sport et Associations :

M. Florian DE OLIVEIRA explique qu'à l'issue de l'assemblée générale du 04 novembre, un repas dinatoire a été offert à tous les bénévoles et aidants de la fête du Saumon. Ce repas a été pris en charge par le Comité des Fêtes et la Commune à hauteur de 50 % chacun.

Un nouveau bureau a été élu :
Président : Monsieur Loïc MORTHON
Vice-Président : Monsieur Baptiste PRODEL
Trésorier : Florian DE OLIVEIRA
Vice-trésorière : Marion MOREL
Secrétaire : Maryline MARQUES
Vice-Secrétaire : Patrice MAGNOL

Mme Laurence SOULERAS demande pourquoi l'assemblée générale n'était pas ouverte à toute la population désireuse d'être membre ?
M. le Maire lui rappelle que les statuts du Comité des fêtes prévoient que le conseil d'administration n'est ouvert qu'aux conseillers délégués, aux membres de la commission municipale « fêtes, sports et associations » ainsi qu'à 2 membres par association limonoise.

Monsieur Florian DE OLIVEIRA indique qu'un bénéfice de 2 080 € a été réalisé lors de la fête du saumon.

IV-2°) Communications du Maire :

DETR :

La subvention de l'Etat demandée pour la réalisation de la maison des associations a été obtenue. Elle s'élève à 96 090 € soit 30% des dépenses.

Chaudière de la mairie :

La chaudière est en panne. L'entreprise VIGIER est intervenue mais nous sommes toujours dans l'attente d'un devis.

L'entreprise PEA FURTADO propose un remplacement à neuf pour 4 700 € TTC, pose comprise dans la semaine qui suit.

Comme demandé par Monsieur Bernard GOLFIER, un devis sera demandé à Monsieur Patrick FUMOUX.

Mmes Anne-Laure CIBERT et Laurence SOULERAS demandent si une solution est possible pour le chauffage de la salle des fêtes.

M. le Maire explique que la meilleure solution consisterait à rabaisser les plafonds mais il s'y refuse.

Il indique que le remplacement des aérothermes actuels par des aérothermes moins bruyants est aussi envisageable mais qu'il ne trouve pas d'entreprise qui peut le faire.

M. Florian PARRA propose de demander un devis à une entreprise qu'il connaît.

Candélabre à la Potence :

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'une administrée pour la pose d'un candélabre d'éclairage public au niveau de sa maison à La Potence. Il propose de demander un devis.

M. Florian PARRA indique que le coût sera sûrement élevé car il faut faire venir le réseau en plus de la fourniture et de la pose du poteau.

M. Florian DE OLIVEIRA demande s'il est prévu d'enterrer tous les réseaux sur l'ensemble de la Commune.

M. le Maire lui indique que seulement dans le cas de travaux comme rue de la Jonchère les réseaux sont enterrés et que dans certains cas pour la fibre des poteaux sont quand même rajouter pour passer en aérien.

Refus de prise en charge de l'assurance :

L'assurance de la commune ne prendra pas en charge la réparation des actes de vandalisme sur l'éclairage public au stade et rue du pont.

Mme Astrid ZANUTTO demande pourquoi ?

M. le Maire lui répond que le mobilier urbain n'est pas couvert par les garanties de notre assurance.

Il précise que la société EIFFAGE ENERGIES en charge de la réparation interviendra sous 2/3 semaines, ils sont surchargés de travail.

Monsieur le Maire explique qu'une grosse consommation d'eau a été faite au vestiaire du stade en 1 mois, 35 m³ au lieu de 8 à 10 habituellement et que lors du passage des agents de la commune pour vérifier s'il n'y avait pas eu de fuite, 6 fenêtres sur 8 étaient restées ouvertes malgré le chauffage allumé. Le Président en a été informé. Aucune fuite n'a été détectée.

Monsieur Anthony FAVIER propose de faire faire un relevé hebdomadaire aux agents techniques afin de suivre de plus près cette consommation d'eau.

Motion remise en état RD 43 :

Il propose de déposer avec les communes de Luzillat et de Maringues une motion sur l'état de la route départementale 43 qui est dans un état déplorable.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette motion.

Congrès des Maires :

Il se rendra à Paris au congrès des Maire avec Madame Laurence SOULERAS et Monsieur Loïc MORTHON les 22/23 et 24 novembre 2022.

Il propose aux élus qui souhaitent l'accompagner l'année prochaine de lui faire savoir.

Une liste des choses à voir et à acheter est faite.

Livre sur Limons :

Madame Christiane BICARD a écrit un livre sur Limons au XIXème siècle ou elle retrace ses habitants par métiers. Elle tiendra un stand au marché de Noël où son livre sera en vente au prix de 20 €. Elle a fait le même livre sur plusieurs communes de canton.

Inauguration traverse RD 43 :

La date du jeudi 23 février 2022 à 10h00 est proposée par le Président du Conseil Départemental pour l'inauguration des travaux en traverse. Les élus auraient préféré un week-end.

La demande sera faite pour un samedi et s'il n'est pas possible de changer le 23 février 2022 sera validé.

M. Florian DE OLIVEIRA demande si une date a été choisie pour l'inauguration du stade en l'honneur de Ginette TIXIER ?

M. le Maire lui indique qu'il est dans l'attente de la plaque et que cette cérémonie sera faite lors du tournoi en son honneur.

Remplacement à l'école :

Un agent est en arrêt maladie qui risque de se prolonger et un autre sera dans la même situation à compter de la fin du mois, et ce jusqu'aux vacances de Noël.

Une personne a été recrutée pour permettre le remplacement de ces agents, sur un poste à 31h hebdomadaires, à compter du 07 novembre et jusqu'au 16 décembre 2022.

Le budget communal ne permet pas de prendre 2 remplaçants.

Barnums :

Un devis a été établi par la société Interouge pour l'achat de 3 barnums pliants 3m x 6m. Ils sont simples à installer et peuvent être utilisés à toute occasion.

Il propose de ne pas les mettre à la location comme les autres barnums car ils restent un peu plus fragiles.

Il priorise un achat dans une société de Clermont-Ferrand plutôt que dans les grandes enseignes réservées aux collectivités en raison de la proximité, notamment pour des besoins en pièces détachées.

Association de musique de Saint Remy en Rollat :

Une association de musique située à Saint-Rémy en Rollat a demandé l'utilisation de la salle des fêtes pour des répétitions tous les mercredis soirs.

Mme Laurence SOULERAS demande quel tarif sera appliqué ?

M. le Maire lui répond que si les statuts de cette association sont à Limons la salle sera gratuite avec juste une participation pour le chauffage.

Mme Laurence SOULERAS demande comment cela se passera si la Commune a besoin de la salle un mercredi.

M. le Maire lui indique que la Commune reste prioritaire et que l'ancienne caserne peut être un substitut.

Mme Anne-Laure CIBERT demande comment cela se passera pour le ménage, vu que l'agent technique vient nettoyer la salle le mercredi matin.

M. le Maire indique que la journée de ménage sera peut-être décalée.

Il propose de rappeler l'association pour toutes ces modalités, un éventuel tarif sera fixé ultérieurement selon la réponse.

Projet agrivoltaïque :

Un projet de parc photovoltaïque est en cours d'élaboration sur la Commune de Limons, entre un administré et la société Photosol. Le projet s'étend sur près de 35 hectares pour un cout estimé à environ 800 000 €.

Il explique que la décision ne revient pas au Maire mais au Préfet qui signe l'arrêté d'autorisation. Il tient cependant compte de la délibération du Conseil Municipal.

Le bureau d'études a déjà réalisé une expertise et selon les informations recueillies ce projet a toutes ses chances d'aboutir. Le lieu est éloigné des habitations mais aucune distance n'est à respecter pour ce genre de projet.

Mme Laurence SOULERAS demande s'il existe des nuisances pour les riverains.
M. le Maire lui répond qu'il n'y en a pas, ce n'est pas comme des éoliennes. Il n'y a pas de bruits, n'y a d'onde ...
M. le Maire précise que ce projet rapporterait environ 3 500 € à la Commune et 40 000 € à la Communauté de Communes mais que cette dernière peut partager les bénéfices à condition qu'elle en garde la moitié.
Il explique également que les habitants peuvent participer financièrement au projet afin de récupérer de l'électricité gratuitement.
Si le projet est lancé une réunion publique aura lieu pour informer la population.
M. Anthony FAVIER demande si d'autres projets sont à l'étude ?
M. le Maire lui indique que trois sites existent, Limons, Culhat et Bulhon.
M. Sébastien MONTALBAN trouve dommage que ce genre de projet se fasse sur des terres agricoles alors que d'autres sites pourraient être utilisés sans faire disparaître les terres agricoles.
Mme Laurence SOULERAS et M. Florian Parra lui répondent que cela est dommage mais qu'il faut bien créer ce genre de parc quelque part.
M. le Maire rajoute que des moutons seront également sur le site afin de l'entretenir.
M. Sébastien MONTALBAN demande d'où proviennent les moutons et qui en aura la surveillance ?
M. le Maire indique qu'une convention sera passée entre Photosol et l'agriculteur qui fournira les moutons.
Il rajoute que le bureau d'étude indique qu'il n'y aura pas d'atteinte sur la faune et la flore.
Mme Astrid ZANUTTO demande si ce projet n'aura pas d'impact sur le projet de lotissement du futur PLUi.
Mme Laurence SOULERAS demande de se renseigner sur les refus de certaines communes et sur les éventuelles contraintes.
M. Florian PARRA demande qui aura la charge de ce parc ? Maintenance, entretien ...
M. le Maire lui répond que la Commune n'aura rien à faire.
Mme Laurence SOULERAS s'inquiète sur le recyclage de ce genre d'installation.
M. le Maire précise que ce projet pourrait voir le jour fin 2025, début 2026.

Tiny-house :

Un projet d'habitation écoresponsable est en cours dans la Commune avec l'installation d'une tiny-house comme résidence principale.

Le PLU autorise ce type d'habitation dès lors qu'elle ne soit plus mobile.

Travaux rue de la Jonchère :

Un litige est en cours avec des administrés concernant les trottoirs de cette rue. En effet une partie de la rue n'est pas dotée de trottoirs suite à une erreur dans l'étude du projet d'aménagement, erreur de l'entreprise, du Département et de la Commune.

Il propose de demander un devis à l'entreprise PARRA pour réaliser cet aménagement.

Aménagement de la Place de l'Eglise :

Il propose de demander à l'architecte en charge de la maison des associations, une étude et des plans pour l'aménagement de la place de l'église.

Des subventions DETR et FIC 2023 pourraient être demandées

Repas des agents :

M. le Maire propose de choisir la date et la formule. Vendredi 9 décembre au soir ou samedi 10 décembre à midi. Soit un repas au restaurant, soit un apéritif dinatoire.

Après vote, un apéritif dinatoire sera offert aux agents et leurs conjoints ainsi qu'aux élus et leurs conjoints, le vendredi 9 décembre 2022 à la salle des fêtes.

IV -2°) Questions diverses :

- Monsieur Anthony FAVIER indique que des trous sont à rebouchés sur la route des Bravards au niveau des Chars et de la station d'épuration.

La séance est levée à 22h15.

Anne-Laure CIBERT



Secrétaire de séance

Matéo MOREL



Maire de Limons